

BON A SAVOIR

juin 2017

REMUNERATION DES DIMANCHES TRAVAILLES ?!

A. Pour les dimanches du maire.

- La rémunération des heures effectuées le dimanche est **doublée** et **la journée ou ces heures sont récupérées est aussi rémunérée.**

B. Pour les magasins situés en zone touristique, touristique internationale et les zones commerciales.

- La rémunération des heures effectuées le dimanche est **doublée.**
- Un chèque restaurant est attribué en plus à tous salariés ayant 6 mois d'ancienneté.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Anne Sophie BOUYER- vendeuse magasin Eram LAVAL
DS / DP / CE& CCE. Elue CHSCT- **06 52 15 93 14**

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
DP / Elu CE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**